

VESTIAIRE POLICIER ADJOINT C'EST FAIT !

DÈS LE MOIS D'AOUT PROCHAIN, LES POLICIERS ADJOINTS BÉNÉFICIERONT ENFIN D'UN VESTIAIRE DÉDIÉ.

- VESTIAIRE SERVICE GÉNÉRAL
- 500 PTS DÈS L'OUVERTURE DU VESTIAIRE
- RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE À LA DATE DU CONTRAT

DANS LA CONTINUITÉ DU TRAVAIL
REVENDICATIF EN FAVEUR DES POLICIERS
ADJOINTS, **UNITÉ SGP POLICE** SE FÉLICITE
DE CETTE AVANCÉE.



UNITÉ SGP POLICE LE SYNDICAT DES POLICIERS ADJOINTS

www.unitesgppolice.com



**UNITÉ SGP
POLICE**
FSMI-FO

ON NE LÂCHE RIEN !

28-07-2022



***Direction de l'évaluation de la performance, de l'achat,
des finances et de l'immobilier***

*Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique
Sous-direction de l'innovation et de la prescription
Bureau de l'habillement
Affaire suivie par : LCL Philippe Bouchet
Tél : 01.86.21.60.78
Mail : philippe.bouchet@interieur.gouv.fr*

Paris, le 26 juillet 2022
Réf. : D22-280

**Le directeur de l'évaluation de la performance,
de l'achat, des finances et de l'immobilier,**

à

Destinataires *in fine*

Objet : Ouverture de comptes à points individuels VETIPOL pour les policiers adjoints (PA).
Annexe : Modalités d'ouverture d'un compte à points individuel pour un PA.

Par décision du directeur général de la police nationale, l'ensemble des policiers adjoints (PA) en service dans les unités vont bénéficier au cours de la première quinzaine d'août 2022 d'un compte à points VETIPOL leur permettant de renforcer ou de renouveler les effets d'uniforme et petits accessoires perçus pendant leur formation. Chaque policier adjoint en service bénéficiera de 500 points, renouvelés annuellement, qu'il pourra utiliser uniquement sur le catalogue général, les catalogues spécialistes étant en raison de leur caractère sensible et onéreux exclus du dispositif.

L'ouverture des comptes à point des PA va se dérouler en deux phases et nécessitera de respecter les règles suivantes :

- A partir d'août 2022, un crédit de 500 points sera affecté sur VETIPOL à tous les PA référencés en activité dans G2MPN. Cette base de données est une photographie des effectifs fournie par les services au mois de mai dernier sous les conditions de paramétrage suivantes : spécialité: 01 Service Général; grade: PA; position: activité. Ce paramétrage ne doit en aucun cas être modifié.
- Pour les PA servant en spécialité et en cas de besoin spécifiques, les effets spécialistes continueront à être commandés via le compte à points services des unités d'affectation.
- Les PA qui rejoindront les services après la date du 1^{er} août pourront être intégrés dans G2MPN par les services selon les mêmes modalités que celles employées pour les gardiens de la paix actuellement. Les unités affecteront le PA sorti d'école en renseignant les champs comme mentionné dans le paramétrage ci-dessus. Le SGAMI devra ensuite valider, en lien avec le service d'affectation dans l'outil G2MPN la date d'ouverture du compte à points. A l'issue de ces opérations, le PA nouvellement affecté bénéficiera sous 3 à 5 jours de 500 points sur son compte.

Puis, à partir de 2023 prévaudra la règle d'une dotation annuelle de 500 points annuels, renouvelable à la date anniversaire d'entrée dans la police nationale, pendant toute la durée du contrat.

Par ailleurs, la possibilité de commande suite à détérioration imputable au service est évidemment conservée dans les mêmes conditions qu'actuellement.

Toute difficulté dans l'application de ces directives fera l'objet d'un compte-rendu à l'adresse sailmi-habillement-pn@interieur.gouv.fr.

A blue ink signature, appearing to be 'V. Roberti', written in a stylized, cursive manner.

Vincent ROBERTI

DESTINATAIRES

- Mesdames, Messieurs les préfets de zones de défense et de sécurité ;
- Mesdames et Messieurs les préfets délégués pour la défense et la sécurité ;
- Monsieur le secrétaire général de la zone de défense Sud ;
- Monsieur le préfet de police de Paris ; Direction de l'innovation, de la logistique et des technologies ;
- Messieurs les préfets des régions Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte ;
- Secrétariats généraux pour l'administration de la police ; Service administratif et technique de la police nationale ;
- Monsieur le préfet, haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ; Secrétariat général pour l'administration de la police ;
- Monsieur le préfet, haut-commissaire de la République en Polynésie Française ; Secrétariat général pour l'administration de la police ;
- Monsieur le préfet représentant du gouvernement à Saint-Pierre et Miquelon ;
- Monsieur le directeur général de la sécurité intérieure ;
- Madame la directrice de l'inspection générale de la police nationale ;
- Madame la directrice centrale des compagnies républicaines de sécurité ;
- Monsieur le directeur central de la police judiciaire ;
- Monsieur le directeur central de la sécurité publique ;
- Monsieur le directeur central de la police aux frontières ;
- Madame la directrice de la coopération internationale ;
- Monsieur le chef du service de la protection ;
- Monsieur le chef du service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure ;
- Monsieur le directeur de l'école nationale supérieure de police.

Pour information

- - Monsieur le directeur général de la police nationale ;
- - Monsieur le directeur des ressources et des compétences de la police nationale ;
- - Monsieur le directeur central du recrutement et de la formation de la police nationale.